

TRANSPORTS SCOLAIRES

Dossier d'inscription **2020-2021**

Je m'inscris avant le 21 juillet 2020 et je bénéficie du meilleur tarif.

Une majoration de la participation familiale de 30€ sera appliquée à partir de cette date.

Cochez la case qui vous concerne

- SERVICES SCOLAIRES / LIGNES RÉGULIÈRES TIL
 SNCF / TRANSPORTS URBAINS

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant au transport scolaire à partir de septembre 2020. Deux possibilités s'offrent à vous :

① La plus simple, la plus pratique et la plus rapide : l'inscription et le paiement en ligne en vous connectant sur <https://www.auvergnerhonealpes.fr/432-loire.htm>, puis en cliquant sur « Inscription transports scolaires TIL » en page d'accueil du site. Cas particuliers : gardes alternées, enfants placés, élèves en situation de handicap : vous devez remplir le présent dossier.

② Vous avez toutefois la possibilité de compléter ce dossier papier.

- Il sera retourné soigneusement rempli, puis tamponné par l'établissement scolaire, ou directement retourné à l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire au plus tard le 15 juin 2020.

ATTENTION

> Les responsables légaux domiciliés dans les communes de l'agglomération stéphanoise doivent s'adresser à Saint-Étienne Métropole (04 77 32 90 38).

E-mail : transports-scolaires@saint-etienne-metropole.fr

> Les responsables légaux domiciliés dans les communes de l'agglomération roannaise doivent s'adresser à point city star (04 77 727 727) - e-mail : schooly@bus-star.com

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS : 20 juillet 2020

En cas de non respect de cette date, le chargement du titre de transport ne pourra être garanti pour la rentrée des classes et une **majoration de 30€** sera appliquée sur les frais d'inscription.

— VOS CONTACTS À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Adresse : Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire
Espace de Saint-Etienne : 18 rue Mimard, 42000 SAINT-ETIENNE

Ouverture au public du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 et sur rendez-vous uniquement de 9h00 à 12h00. Accès Transports en commun : tram arrêt Jean Moulin

Tél. 04 26 73 55 55

Site internet : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/432-loire.htm>

E-mail : transports42@auvergnerhonealpes.fr

1

① La carte billettique sans contact

Pour effectuer ses déplacements scolaires, l'élève devra toujours être en possession de sa carte de transport. Le support est valable 5 ans. Elle doit être précieusement conservée par la famille, qui devra obligatoirement, chaque année, renouveler l'inscription au transport scolaire de son enfant.

② Comment inscrire votre enfant au transport scolaire

DEUX CAS PEUVENT SE PRÉSENTER :

PREMIÈRE INSCRIPTION : votre enfant n'a jamais eu de carte de transport scolaire du réseau TIL.

- Renseigner la page 4 et joindre une photo d'identité en indiquant au verso le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant.
- Si votre dossier est accepté, la carte billettique avec l'abonnement scolaire chargé vous sera envoyée.
- Si votre enfant est en possession d'une carte billettique délivrée par un autre réseau de transport, merci de contacter l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire.

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION : votre enfant utilisait le réseau TIL en 2019-2020.

- Renseigner obligatoirement la page 4.
- Si votre dossier est accepté, l'abonnement scolaire sera directement rechargé sur la carte de votre enfant à distance et sera activé dès le premier passage de votre enfant devant le valideur du car.

>> JE M'INSCRIS VITE ET JE BÉNÉFICIE DU MEILLEUR TARIF <<

③ Conditions à respecter et montant de la participation familiale

POUR UNE ANNÉE SCOLAIRE (correspondant à 10 mois de scolarité)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes finance environ 90% du coût réel du transport. La somme indiquée ci-dessous est la part résiduelle à la charge de la famille.

EN APPLICATION DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 MARS 2020

PARTICIPATION FINANCIÈRE ANNÉE 2020-2021				
LIGNES	JUSQU'AU 20 JUILLET	À COMPTER DU 21 JUILLET + majoration de 30 €	SUPPORT	SOUHAIT DE LA FAMILLE
TARIF 1				
TIL et/ou ligne scolaire de la Loire	110 €	140 €	Carte billettique OURA	
SNCF ou TIL + SNCF	110 €	140 €	Carte papier	
TIL + ligne autres départements (43, 71, Cars du Rhône)	110 €	140 €	Carte billettique OURA ou carte papier	
TARIF 2				
TIL + LVA (Vienne Agglo)	200 €	230 €	Carte billettique OURA	
STAS ou TIL + STAS ou TIL + ligne scolaire Saint-Étienne Métropole	200 €	230 €	Carte billettique OURA	
STAR ou TIL + STAR ou TIL + LRA (Ligne scolaire Roannais Agglomération)	200 €	230 €	Carte papier	
TIL + TCL	200 €	230 €	Carte papier	
SNCF + STAS	200 €	230 €	Carte papier	

POUR UNE DEMANDE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE :

la famille devra effectuer les démarches d'inscriptions en ligne ou sur un dossier papier.

ATTENTION Une étude précise du trajet de l'élève sera effectuée avant attribution de l'accès au réseau SNCF ou aux différents réseaux urbains (STAS, STAR, etc.). Le réseau TIL sera privilégié, lorsqu'il permet d'effectuer le trajet scolaire (domicile – établissement).

	PARTICIPATION FAMILIALE	
	TARIF 1	TARIF 2
Jusqu'au 31/12	140 €	230 €
À compter du 1/01	84 €	138 €
À compter du 1/04	42 €	69 €

④ Décrire le trajet scolaire effectué le matin par l'élève

Pour inscrire votre enfant, nous avons besoin de connaître précisément le trajet scolaire qu'il suivra le matin :

- merci de mentionner tous les transports utilisés successivement pour effectuer son trajet,
- indiquer soigneusement le nom de l'arrêt et la commune du point de montée et du point de descente,
- indiquer également l'utilisation d'un service scolaire ou d'un transport urbain (STAS, STAR, TCL...),

Si l'enfant utilise la SNCF (TER), joindre à votre dossier la liasse SNCF et deux photos.

Rappel : avec l'inscription en ligne, vous bénéficiez d'une aide en ligne pour le choix du trajet scolaire. Rendez-vous sur <https://www.auvergnerhonealpes.fr/432-loire.htm>.

1 ^{er} TRANSPORT	2 ^e TRANSPORT
Nom transporteur : Autocars Just	Nom transporteur : Stas
Code ligne ou service spécial : 119 Jonzieux-Marlhes	Code ligne ou service spécial : Ligne réseau Stas
Point de montée (commune et libellé) : Place du Millénaire Marlhes	Point de montée (commune et libellé) : Saint-Étienne
Point de descente (commune et libellé) : Pl. Bellevue Gutenberg Saint-Étienne	Point de descente (commune et libellé) : Saint-Étienne

⑤ Comment régler la participation familiale annuelle

LE PAIEMENT PAR CHÈQUE (y compris en cas de garde alternée) :

- établir un chèque par enfant à l'ordre de « Régie des Transports 42 » du montant annuel de la participation familiale (**préciser les nom et prénom de l'enfant au dos du chèque**),
- agraffer le chèque à l'emplacement réservé ci-dessous.

LE PAIEMENT EN NUMÉRAIRE : sur place à l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire, 18 rue Étienne Mimard, 42006 SAINT-ÉTIENNE. Ouverture au public du lundi au vendredi de 13h à 17h et sur rendez-vous uniquement de 9h à 12h (avant tout déplacement dans nos locaux, prenez contact avec nos services au 04 26 73 55 55).

LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE :

- en ligne sur <https://www.auvergnerhonealpes.fr/432-loire.htm>
- sur place à l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire.

Si l'élève n'a plus besoin d'utiliser le transport scolaire, la famille peut demander le remboursement de la participation familiale en joignant un RIB-IBAN, selon la règle suivante :

- avant la rentrée, remboursement intégral de l'abonnement,
- avant le 31 décembre, remboursement des 6 derniers mois,
- après le 31 décembre, aucun remboursement.

La carte billettique est à conserver pour des utilisations ultérieures.

⑥ Droits et usages de l'abonnement scolaire - Pass réseau til

Tout élève en possession d'un titre de transport valide pour l'année scolaire 2020-2021 aura la possibilité d'accéder en usage complémentaire aux lignes régulières du réseau TIL en activant le Pass Réseau pour un tarif de 5 €. Pour cela, l'élève devra se rendre dans l'agence commerciale d'un des transporteurs du réseau de lignes régulières TIL (liste et coordonnées sur <https://www.auvergnerhonealpes.fr/432-loire.htm>).

À compter du 16 septembre, sur présentation de sa carte billettique à jour du titre de transport pour l'année scolaire 2020-2021 et d'une autorisation parentale écrite pour les élèves mineurs (modèle téléchargeable sur <https://www.auvergnerhonealpes.fr/432-loire.htm>), le transporteur chargera le pass réseau TIL donnant accès à l'ensemble des lignes régulières gérées par l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire.

Ce pass sera valable jusqu'au 15 septembre 2021. Il permet ainsi de voyager gratuitement tout l'été sur les lignes régulières du réseau TIL sans s'acquitter d'autres titres de transport.

Pour l'élève en possession d'une carte papier émanant de l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire, il devra également apporter une photo pour se faire établir gratuitement une carte billettique sur laquelle le transporteur chargera le pass réseau TIL à 5 €.

Selon la loi du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux données nominatives mentionnées. Sauf opposition de votre part, ces données pourront être transmises aux divers acteurs du transport scolaire, exploitées pour des enquêtes sur les transports régionaux et utilisées en cas d'éventuelle mise en place de services d'informations dans le cadre du transport scolaire.

AGRAFEZ ICI VOTRE CHÈQUE



DOSSIER D'INSCRIPTION (à remplir en majuscules)

Lire impérativement les informations pages 2 et 3 avant de remplir cet imprimé

PREMIÈRE DEMANDE

RENOUVELLEMENT

Nom de l'élève : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : F M

Représentant légal – tuteur famille (ou établissement) d'accueil

Nom :

(1^{er} parent si garde alternée)

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse précise :

Code postal :

Commune* :

Portable :

E-mail :

Cas de garde alternée représentant légal 2^e parent

Nom :

(2^e parent si garde alternée)

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse précise :

Code postal :

Commune* :

Portable :

E-mail :

Les communes de Saint-Étienne Métropole et de Roannais Agglomération ne sont pas concernées par l'inscription auprès de la Région.

MODE DE PAIEMENT CHOISI

Chèque

Numéraire

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE 2020-2021

Nom : Commune :

Type de scolarité : École Collège Lycée général Lycée technologique Lycée professionnel/agricole

Classe : Qualité : ½ pensionnaire Externe Interne

TRAJET SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE SENS DOMICILE – ÉTABLISSEMENT (n'omettre aucun code, point de montée et descente)

1^{ER} TRANSPORT

Nom transporteur :

Code ligne :

Point de montée (commune et libellé) :

Point de descente (commune et libellé) :

2^E TRANSPORT

Nom transporteur :

Code ligne :

Point de montée (commune et libellé) :

Point de descente (commune et libellé) :

3^E TRANSPORT

Nom transporteur :

Code ligne :

Point de montée (commune et libellé) :

Point de descente (commune et libellé) :

CAS DE GARDE ALTERNÉE - 2^E TRAJET DE L'ÉLÈVE SENS DOMICILE – ÉTABLISSEMENT (n'omettre aucun code, point de montée et descente)

1^{ER} TRANSPORT

Nom transporteur :

Code ligne :

Point de montée (commune et libellé) :

Point de descente (commune et libellé) :

2^E TRANSPORT

Nom transporteur :

Code ligne :

Point de montée (commune et libellé) :

Point de descente (commune et libellé) :

3^E TRANSPORT

Nom transporteur :

Code ligne :

Point de montée (commune et libellé) :

Point de descente (commune et libellé) :

MONTANT DÛ €

Renseignements vus et vérifiés le : / /

Cachet de l'organisateur
local ou de l'établissement
scolaire et date :

À

Le / /

1^{er} parent

EN CAS DE GARDE ALTERNÉE :

Signatures des 2 parents dans le cas d'une garde alternée
Le représentant légal certifie, après avoir pris connaissance
des informations pages 2 et 3, l'exactitude des renseignements.

Nous attestons sur l'honneur que notre enfant est bien
en garde alternée régulière.

2^e parent (si garde alternée) :

J'ai pris connaissance que toute fausse déclaration sera sanctionnée par une suppression de l'abonnement de transport.